



FORMATION CONTINUE 2026

PRESENTIEL

EXERCICE PROFESSIONNEL

VOIX ET PLAIDOIRIE : MAITRISER ET PRESERVER POUR CONVAINCRE

Jeudi 26 novembre de 14h00 à 17h00

En présentiel : EFA, 35 C Bd des Récollets, Toulouse

Corinne ARNAUD

Coach et Formatrice
Experte en voix parlée

**TARIF :
100€ la séance**

Tarif à la charge de l'avocat, hors FIF PL

**CLIQUEZ ICI
pour consulter
les informations
du CNB sur le
FIF PL**

Objectifs : Dans la profession d'avocat, la voix est un outil central, sollicité quotidiennement : plaidoiries, audiences, entretiens clients, négociations. Pourtant, elle reste largement méconnue dans son fonctionnement et peu accompagnée dans sa préservation. Il en résulte fréquemment : fatigue vocale, instabilité de la voix sous stress, perte d'endurance, tensions et inconfort à l'oral.

La voix d'un avocat n'est pas un acquis : c'est un outil qui s'use. Cette formation propose d'apporter des repères concrets et immédiatement applicables pour prendre soin de la voix et sécuriser la pratique professionnelle dans la durée.

A l'issue de la formation, les avocats-apprenants seront en capacité de :

- Identifier les mécanismes de fatigue vocale
- Mettre en place un geste respiratoire efficace
- Produire une voix stable et confortable
- Adapter sa voix aux contraintes professionnelles
- Installer des réflexes de préservation

Pré requis : Être avocat.

Programme :

I - Comprendre sa voix

II - Respiration et soutien

III - Production vocale

IV - Diction et projection

V - Mise en situation professionnelle

Moyens pédagogiques :

Approche expérientielle

Exercices concrets

Travail corporel

Mises en situation

Modalités d'évaluation de la formation :

Enquête de satisfaction de la formation.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux), 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EFA (efa-toulouse.fr) leur attestation de présence.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2026 signée entre le FIF PL et l'EFA, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel mais est prise en charge à titre collectif. La convention de financement précise les modalités de prise en charge de ces formations à titre collectif. Ainsi, pour chaque avocat-apprenant inscrit à une action de formation collective, le montant financièrement pris en charge par le FIF PL est versé directement à l'EFA et vient en déduction des droits ouverts à l'avocat-apprenant au titre d'actions individuelles de formation.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap :

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE
s.debalorre@efa-toulouse.fr
05 61 53 58 52